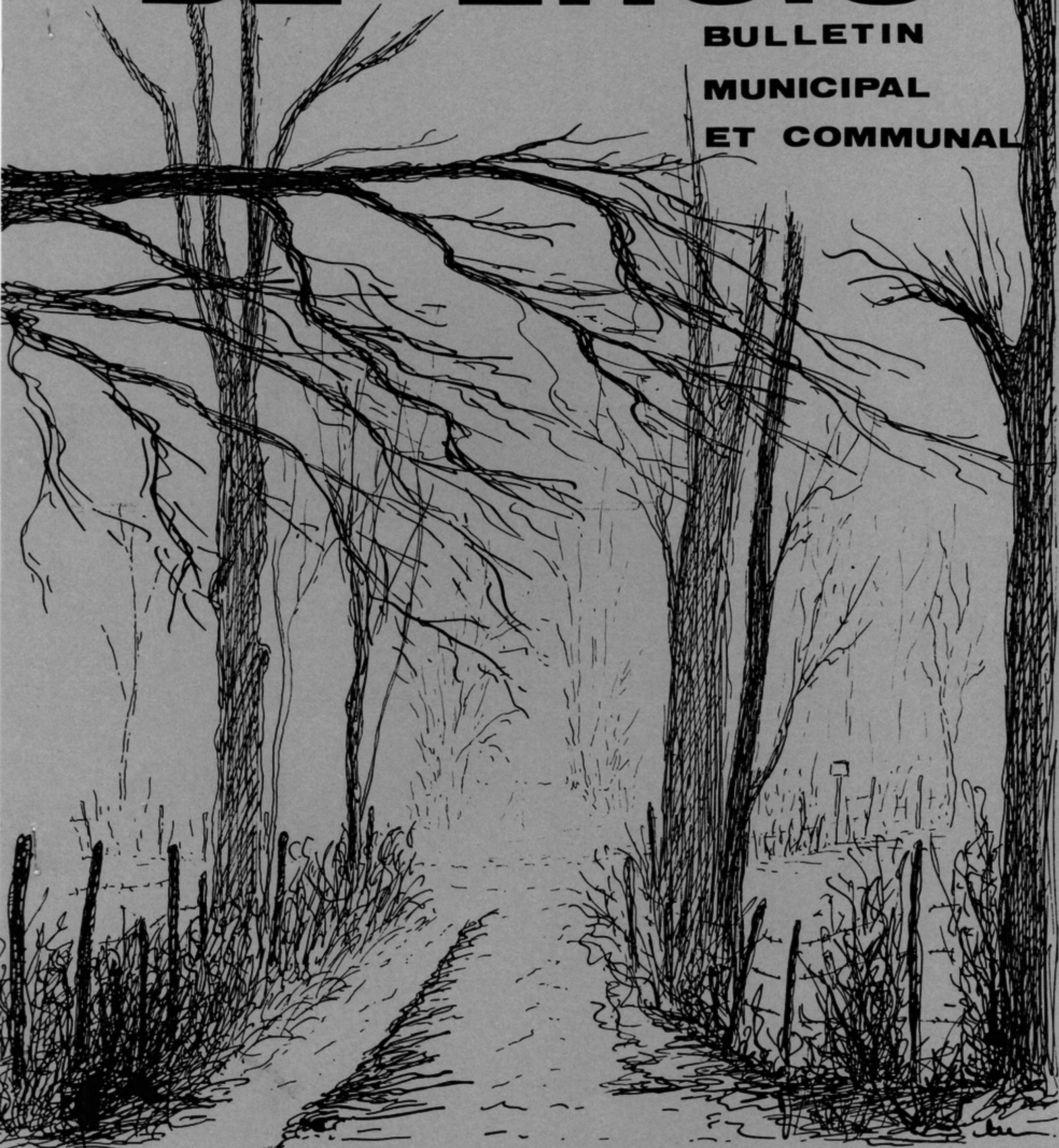


ECHOS DE LHUIS

BULLETIN

MUNICIPAL

ET COMMUNAL



N. 7 OCTOBRE. NOVEMBRE. DÉCEMBRE 1984

EDITORIAL

A l'aube de 1985 le Maire, le Conseil Municipal et l'Equipe de rédaction des "Echos de Lhuis", présentent à toute la population de notre village leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année.

Le programme d'action prévu en début de mandat se poursuit sans trop d'aléas en étant parfois freiné par des questions financières.

- La salle polyvalente est en service depuis en peu plus de un an et demi et chacun peut apprécier les services qu'elle rend. Lors d'une récente réunion du Conseil Municipal la pose de revêtements muraux a été renvoyée à plus tard.

- L'arrêté préfectoral d'ouverture d'un dépôt contrôlé d'ordures ménagères a été pris. Les travaux d'équipement débuteront au printemps 1985... et nous attendons la subvention promise par le Conseil Général.

- Les formalités administratives de reprise par le Maire et Conseil Municipal de l'élaboration du POS (Plan d'Occupation des Sols) sont terminées et les travaux d'étude et de préparation reprendront au tout début de 1985.

- Par suite de demande de la DDASS (Direction Départementale de l'Assistance Sanitaire et Sociale) nos efforts sont tournés vers la protection des captages d'eau et ceci avec l'aide technique de la DDA (Direction Départementale de l'Agriculture).

Des recherches sont en cours dans le secteur de MILIEU pour augmenter l'alimentation du réservoir de PIERRE LUIZET et supprimer l'utilisation du réservoir de VIVIERS qui nous cause beaucoup de problèmes.

Parallèlement la procédure de protection des captages de ROZANNE et du CREUX DU NANT est engagée et ce sont des opérations assez longues faites par un bureau d'études spécialisé.

Toutes ces opérations "relatives à l'eau" sont supervisées par l'Agence de Bassin Rhône Méditerranée Corse qui accorde des subventions.

- Les nouveaux bureaux de la Mairie sont en service depuis le 15 Octobre dernier. Cette nouvelle disposition facilite le travail des responsables et les rapports avec la population et chacun a pu apprécier la travail des artisans locaux.

Dès la rentrée 1985 la réfection de la salle de Réunion sera étudiée et, nous l'espérons, réalisée avant la fin de l'année.. mais là aussi c'est une question de finances.

- Les toitures de la perception, de la poste et de l'Ecole des grands ont été révisées et la réfection intérieure des classes de l'Ecole des grands sera programmée sur les exercices à venir.

Comme pendant ces deux années passées les Echos de Lhuis vous tiendront au courant de l'activité municipale et communale et les Conseillères, Conseillers municipaux, les Adjoints et la Maire resteront toujours à votre écoute

L'Equipe de Rédaction du Bulletin.

R E U N I O N D U C O N S E I L M U N I C I P A L

du 22 Octobre 1984

Excusée Marie-France De Boni.

ELECTIONS Mutualité Sociale Agricole:

Président Marcel BONNARD; un bureau a été constitué et une permanence assurée, les résultats ont été affichés à la grille de la Mairie.

SEMCODA Gendarmerie:

Le loyer subit cette année une très nette augmentation à la suite de travaux effectués dans le bâtiment.

Mensuellement: de 6.821,64 F à 9.929,81F. soit une augmentation de 3.108,17F.

ou pour l'année 37.298,04 F. le loyer annuel passant de 81.859,68 F. à 119.157,68 F.

De nombreuses factures concernent l'entretien du bâtiment et d'autres travaux ont été effectués pour corriger des malfaçons ou des erreurs d'étude: sanitaires insuffisants, espaces verts, imperméabilisation des façades, isolation, modification du chauffage, zinguerie, boîte aux lettres...

Le Conseil Municipal à l'unanimité refuse de payer cette augmentation, corrections de malfaçons et dépenses d'entretien semblant devoir être à la charge du propriétaire et non du locataire.

Des discussions préalables doivent être engagées avec SEMCODA.

REVISION LOCATION GERARD BONSAQUET:

Révision du bail pour un terrain de 0,80 Hectares. Celui-ci passe de 150 à 190F. par an pour les trois années à venir.

TRANSPORTS SCOLAIRES:

Monsieur Faure qui a été consulté a donné une réponse négative.

L'auto-Ecole Laurencin de Serrières et le taxi Guiffroy des Granges ont également refusé. Les transports de l'Ain n'ont pas encore donné de réponse. Gonnat demande très cher.

Mr.Perenet pour Lyon-Cars va faire une proposition, un car est disponible le chauffeur serait à trouver. Monsieur René Robêche serait intéressé; il serait employé par Lyon-Cars. Il faudra trouver un éventuel remplaçant en cas de maladie du chauffeur.

Une augmentation du prix du transport serait à prévoir. L'encaissement de l'argent serait effectué par la commune. En ce qui concerne l'aide de la commune aux parents, un supplément ayant été prévu au budget, deux mois pourraient être pris en charge, plutôt que de continuer un jour par semaine.

Reste la possibilité de créer un nouvel emploi communal, transport + Complément de Mr.Pingeon. Ceci est à étudier et à chiffrer, dans ce cas le véhicule et son entretien seraient à la charge de la commune.

COUPES AFFOUAGERES:

Répartition des coupes; il s'agit de la coupe N°4, pour 28 affouagistes, à couper en 2 ans. D'autres parcelles seraient à nettoyer pour compléter les coupes.

INAUGURATION DES BUREAUX:

Un vin d'Honneur aura lieu le 9 Novembre 1984 à 18 heures 30 avec les conseillers (ères) et leurs époux (ses) et les artisans ayant participé à l'élaboration des locaux.

LAVOIR CHARANTONOD:

La réparation de la toiture du lavoir est adoptée à l'unanimité par le Conseil.

ISOLATION DES BUREAUX GENDARMERIE:

Demande de fourniture de laine de verre par la commune que les gendarmes mettraient en place; coût: 3.500 F. à Batimat.

Le Conseil Municipal accepte.

SALLE POLYVALENTE:

les prix d'utilisation de la Salle ont été étudiés par la Commission mais les conseillers ne sont pas encore tous d'accord sur certains points. La Commission se réunira à nouveau le 13 Novembre 1984.

DIVERS:

- Chéneaux de la poste et de l'Ecole refaits.
- Ecoulement du préau de l'Ecole des grands réparé.
- Eclairage public: en attente du devis de Mr.Drevet.
- Demande de Subvention de la Croix-Rouge rejetée par le Conseil Municipal.
- Tapisserie et peinture du plafond de la salle de catéchisme avec un papier spécial: 1.900 F.
- Documentation pour les nouvelles normes d'assainissement; un formulaire est à remplir, pour chaque demande d'assainissement- disponible en Mairie.
- Mme Adouard signale que le terrain de sport devant la maison du médecin se détériore rapidement: herbe, arbres...
- Marcel Bonnard indique que les portes d'entrée de la Poste sont à vernir d'urgence avant l'hiver.

Mme.Guyot offre un rafraichissement à la fin de cette séance.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 Novembre 1984

Excusé Marcel Bonnard.

TRANSPORTS SCOLAIRES:

Mr.Durand revenant sur sa décision de démission a repris le service de ramassage en demandant que l'encaissement soit fait par la commune, le Percepteur réglant le transporteur. Mr.Durand demande une augmentation: 218,04 à 250 F. soit 31,96 F. de plus par jour.

Le Conseil décide de répartir l'aide de la commune sur tous les jours, et d'arriver à un taux journalier par enfant inférieur à 8,15F.

La Commission a opté pour une participation journalière de 6 F. par enfant, l'augmentation de 31,96 F. demandée par Mr.Durand étant complètement supportée par la commune. Le Conseil Municipal approuve ce chiffre de 6 F. pour les parents.

Au Budget seront inscrits 38.000 F. en Dépenses et 16.800 F. en Recettes.

Pierre Ducolomb regrette la participation de plus en plus grande de la commune et déplore l'assistance grandissante demandée par les parents d'élèves.

Pour l'information de ces nouvelles décisions aux parents d'élèves une lettre à envoyer à ces parents est soumise au Conseil qui l'approuve.

BAIL DE LA POSTE:

Renouvellement du bail. Démarches faites par la Direction Départementale des Postes de l'Ain. Le prix actuel est de 11.000 F. bail sur 9 ans révisable tous les 3 ans.

La DDPA fera le nécessaire auprès des services fiscaux pour faire évaluer le nouveau loyer. Un nouveau bail sera alors proposé.

DIVERS:

- SEMCODA: rendez-vous est pris pour le 6 Décembre à 10 heures.
 - Film sur la Résistance disponible entre le 14 et le 31 Janvier.
- L'écran et l'appareil de projection seront prêtés par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique mais il faut quelqu'un pour aller chercher le matériel et le faire fonctionner. Pour l'exposition il y a 9 panneaux de 1m x 1,50m. Les 26 et 27 Janvier sont choisis pour cette exposition.
- Délibération est prise par le Conseil pour rembourser Melle.Beurret de facture d'éclairage perçue à tort: 445,43 F.
 - Location de l'appartement que quitte Melle.Beurret, (appartement face à celui de Mr.Déglise) demandée par Sylvie Vanet. Le prix de la location passe de 700 à 750 F.
 - Reprise des réunions du POS le 9 Janvier à 15 heures.
 - Elections à la Caisse d'Epargne, aucune liste n'a été créée, il existe une liste présentée par l'Association des Maires de l'Ain.
 - ONF: une petite coupe de 60 m3 de feuillus sera mise en adjudication.

- Eclairage public: de nombreux points ont été retenus par la Commission: Carrefour usines David, Aguersif à Saint-Martin, au-dessus du Crédit Agricole, Ruelle Mercier-Marcel Bonnard, Jean Vuilleroù, à Milieu déplacement vers le carrefour Charlin-Migglietti, Vèrèzel déplacement, sur la place remplacement des ampoules par des lampes au sodium et installation d'une petite de lampe de 18W sous le porche de la salle polyvalente.

Coût: 16.000F, subvention du Conseil Général 4.320 F. Travaux prévus pour le 2 em. semestre de 1985 pour attendre les subventions. Le Syndicat prend les travaux en charge et récupère la T.V.A.

- Coupes affouagères: quelques règlements restent à percevoir.

- Colis de Noël confection des colis le 20 Décembre, distribution du 20 au 23.

SALLE POLYVALENTE PRESTATIONS:

Ces nouveaux prix seront appliqués au 1er Janvier 1985. Voir ci dessous.

Pour les Sociétés de Lhuis, le choix est laissé entre la possibilité de payer chaque séance 100 F. ou l'abonnement à l'année 800 F. Avec possibilités d'échelonner les règlements de l'abonnement.

Le problème des inondations du sous-sol sera à étudier sérieusement.

Résultats financiers 1983/84:

Dépenses d'électricité:

13 Mois	10.207,00	par mois: 1.554,00
Hiver: 6 Mois 1/3	13.660,00	par mois: 2.158,00
Eté : 1 Mois	645,00	

Recette 11 mois:
5.722,00

FREQUENTATIONS: 16 payantes et 25 Gratuites environ, y compris les vins d'honneur.

PRESTATIONS SALLE POLYVALENTE:

A. SOCIETES DE LHUIS:

1- Utilisant régulièrement la salle: danse, gymnastique, anniversaires 3em. age ... L'An Abonnement 800 F.

2- Utilisant la salle pour Assemblée Générale: Rugby, Chasse, Sou des Ecoles, Syndicat d'Initiative, Crédit Agricole... Forfait pour la soirée 100 F.

3- Pour but lucratif: loto, belote, bal,... La soirée 400 F.

B. PARTICULIERS DE LHUIS:

de 0 à 50 personnes 500,00 F.
de 50 à 75 personnes 750,00 F.
de 75 à 100 personnes1.000,00 F.
plus de 100 personnes X x 10 F.

C. SOCIETES DE L'EXTERIEUR:

But lucratif ou non: a débattre par le Maire et les Responsables.

D. PARTICULIERS HORS LHUIS:

Prix du chapitre B. + 30%

E. EXPOSITIONS dites CULTURELLES:

Conférences, champignons, secourisme, répétitions musique... GRATUIT.

=====

Le 26 Janvier à 20 heures 30 à la Salle Polyvalente de Lhuis
projection d'un film sur la résistance:

LE PRIX DE LA LIBERTÉ

Parallèlement les 26 et 27 Janvier dans cette même salle
une exposition:

L'AIN 1939-45

CONSTRUCTIONS SAUVAGES

Monsieur le Maire attire l'attention de ses administrés sur deux points:

1°- Toute construction, quelque soit sa nature, sa surface et même si elle ne nécessite pas de fondations, doit faire l'objet d'une demande de permis de construire.

2°- Tous travaux sur la chaussée ou en bordure de la chaussée doivent faire l'objet d'une demande de permission de voirie.
Par exemple: portail, mur de clôture, percement de porte, de fenêtre, garage, trottoirs, branchement d'eau, d'égout, réfection de façade... etc...

La protection de l'environnement devient de plus en plus stricte et sévère. Pour éviter des désagréments, voire des contraintes, renseignez-vous à la Mairie, avant d'entreprendre tous ces genres de travaux.

Alphonse GIROUD.

HENRI IV ET VIDEO-CASSETTE

Vous avez sans doute pu admirer le film de la journée Henri IV qui a été projeté dans la salle polyvalente, les 28 et 29 Décembre derniers.

Pour que vous gardiez un merveilleux souvenir de cette journée de Juillet 1984, Monsieur Henri Coindard propose de faire reproduire son film en cassette vidéo.

Si cela vous intéresse veuillez prendre des renseignements et vous inscrire auprès du Syndicat d'Initiative du Canton de LHUIS, tel: 39-80-18 ou 39-84-86.

Le coût sera d'environ 220 F. cassette comprise.

Parlez-en à vos amis du Canton.

Inscriptions avant le 15 Février 1985; n'oubliez pas, ensuite cela coutera trop cher pour faire une seule copie d'après l'original.

MARIAGES

Aurélai GARCIA et Alain RICARD le 20 Octobre 1984

NAISSANCES

Equilibre parfait dans les naissances cette année: 5 filles et 5 garçons. Nous renouvelons nos vœux aux parents et à leurs enfants.

Joanny MOULART
Adrien FRANÇON
Melika OZKARA
Anthony CONAND
Marylin BABOLAT
Jessika RICARD
Damien BEURET
Gaëlle PERRIER
Virgil HUMBERT
Sophie ALBERT

RAGE

ATTENTION, LA RAGE EST DANS NOTRE CANTON

La rage est une maladie infectieuse due à un virus qui se fixe sur le système nerveux. Elle reste mortelle à 100% quand elle se déclare chez l'homme.

MODE DE CONTAMINATION:

- La rage se transmet essentiellement par la salive du sujet contaminé:
- soit par contact de celle-ci avec une muqueuse saine (yeux, bouche)
 - soit par contact de celle-ci avec la peau présentant des blessures même très légères (griffures, morsures, peau égratignée).

Est réceptif à la rage, donc peut la transmettre tout animal, ou l'homme s'il n'est pas vacciné.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES SIGNES qui doivent nous faire penser qu'un animal est enragé:

L'incubation de la maladie est longue: 6 semaines à 1 an; ceci signifie qu'un animal mordu par un animal enragé pourra se promener pendant des mois, sans signe de maladie. Il ne deviendra contagieux que dans les 15 jours qui précéderont le début des signes caractéristiques de la maladie; pendant ces 15 jours l'animal ne semble pas malade, mais il est contagieux s'il mord, ceci explique la nécessité de la surveillance par un vétérinaire de l'animal mordeur.

Le premier signe de rage est un trouble du comportement (un animal sauvage qui devient familier et s'approche de l'homme), puis, l'animal bave, sa mâchoire est un peu pendante; il peut présenter des difficultés à se déplacer, une incoordination des mouvements, puis surviennent des mouvements anarchiques, avec agitation, agressivité.

QUE FAIRE SI UN ANIMAL EST RECONNU SUSPECT DE RAGE:

- Surtout ne l'approchez pas, ne le touchez pas, prévenez la gendarmerie.
- Abattage immédiat de tout animal domestique ou sauvage reconnu enragé ou mordu par un animal enragé, même s'il est vacciné. (ceci s'impose car un animal vacciné n'est pas forcément immunisé, la vaccination n'est pas efficace à 100%.

L'abattage doit éviter de détruire la tête.

- Quand l'animal est mort: ne le touchez pas, prévenez un vétérinaire qui prendra l'animal pour le faire examiner avec les précautions qui s'imposent.
- Si vous avez touché, ou approché de trop près un animal suspect de rage: contactez un médecin rapidement. Le seul traitement existant étant la vaccination préventive, faite avant que la maladie ne se déclare.

QUE FAIRE SI VOTRE CHIEN A MORDU:

- S'il a un comportement anormal, nous sommes dans le cas d'un animal suspect: abattage, voir ci-dessus en évitant de détruire la tête.
- S'il n'a pas de comportement anormal, et qu'il n'est pas dangereux, il ne faut pas le tuer tout de suite. Il faut le faire examiner par un vétérinaire (3fois de suite) car l'animal peut déjà être contagieux, même si le chien semble bien portant.

CONCLUSION A TOUT CELA:

- Il est indispensable de faire vacciner nos animaux domestiques chats, chiens et autres... Cela vous protège indirectement.
- Il est indispensable (et obligatoire) de faire examiner par un vétérinaire notre animal s'il a mordu (si peu soit-il). Le jour de la morsure ou griffure, une semaine plus tard, puis une semaine suivante.
- Il ne faut plus laisser divaguer nos chiens, chats...car ils peuvent contracter la rage à notre insu, et nous la transmettre (même s'ils sont vaccinés).

Docteur Jacqueline ADOUARD, Maire Adjointe.

EN PRATIQUE QUE FAIRE EN PRESENCE D'UN ANIMAL RENCONTRÉ
AU DETOUR D'UN CHEMIN

RAPPEL: La rage est une maladie virale, transmissible, inoculable à tropisme nerveux. Ce virus se multiplie dans les cellules nerveuses du cerveau et engendre des perturbations dans la modification comportementale de l'animal.

L'animal peut devenir très ou trop affectueux, sauvage, voir méchant. Il a des difficultés de vision, de déglutition et sa démarche le fait filer droit devant lui indifférent au monde extérieur.

QUE FAIRE EN PRESENCE D'UN ANIMAL QUI VOUS ABORDE:

1°- L'animal est sauvage:

Il ne faut pas l'approcher et surtout ne pas le caresser.

2°- L'animal est domestique:

- en liberté:

le propriétaire est connu; il faut le prévenir de la législation interdisant la divagation des animaux dans les régions contaminées par la rage.

Le propriétaire n'est pas connu: prévenir la fourrière ou la gendarmerie. Le capturer si cela ne présente pas de danger pour le préhenseur et le remettre à la fourrière.

- à l'attache:

ne pas le caresser.

POUR les CHASSEURS: En aucun cas ceux-ci ne sont autorisés à exercer la police sanitaire sans être mandaté soit par le préfet, la Direction des Services Vétérinaires ou par la gendarmerie. Toutefois en présence d'un animal sauvage dans un milieu qui n'est pas le sien (cour de ferme, sur la route...) peut-être reconnu comme étant suspect de rage. Cette suspicion sera confortée si ce même animal a un comportement anormal, regard fixe, une démarche d'automate, éventuellement salivation... Dans ce cas seulement, il sera conseillé de neutraliser l'animal sans exposer sa vie ou celles des voisins et prévenir au plus vite la gendarmerie.

SI L'ANIMAL VOUS MORD:

1°- L'animal est sauvage ou domestique non maitrisable:

Il faut l'abattre et prévenir la gendarmerie.

2°- L'animal est domestique et neutralisable:

Il faut prévenir la gendarmerie, le médecin et le vétérinaire et surtout ne pas l'abattre

CLINIQUE VETERINAIRE DES ROCHES. MORESTEL.

On ne peut que vous conseiller la prudence, de faire vacciner vos animaux domestiques et surtout de conserver précieusement vos certificats de vaccination à jour; cela peut vous permettre de sauver l'animal qui vous est cher en cas de doute.

)))))))))(((((((((((

E C H O D U N A N T

Après le départ de Mr. Maurice SALVI, la Société de Musique a donc fait appel à Monsieur Gilles POZZOBON pour le solfège et l'accordéon. Quant à l'Echo du Nant, les répétitions sont sous la conduite de Mr. Christian VUILLEROD et de Mademoiselle BOURRET que nous remercions tous deux pour leur dévouement.

Cette année c'est la Société de Lhuis qui a la charge de la soirée musicale du groupement du Bugey. Celle-ci se déroulera donc à Lhuis, le samedi 16 Mars 1985 avec la participation des Sociétés suivantes: Renaissance de Bourg-en-Bresse, l'Union Musicale de l'Albarine, l'Arène de Virieu-le-Grand, Seyssel, l'Union Républicaine de Peyrieu et l'Echo du Nant de Lhuis.

Donc une date que vous devez d'ores et déjà retenir et même inviter vos amis. Ceux qui ont assisté l'an dernier à cette soirée à Peyrieu connaissent le succès qu'ont ces soirées. Nul doute que Lhuis se surpassera et que le public viendra en nombre, l'entrée étant gratuite.

Chaque Société se produira dans deux morceaux de son répertoire et pour clore, l'ensemble des sociétés se produira dans un seul morceau (environ 150 musiciens) sous la conduite de Mademoiselle BOURRET.

D'autre part, l'Echo du Nant envisage une soirée musicale plus tard avec une partie accordéons et une partie fanfare.

En souhaitant à tous les musiciens de bien préparer ces deux soirées, le Bureau adresse ses meilleurs voeux à toute la population lhuisarde.

A M I C A L E D E T E N T E E T L O I S I R S
C L U B 3 e m . A G E

Lors de sa première réunion, le 10 Décembre, le nouveau Conseil d'Administration de l'Amicale a élaboré le programme de ses activités pour le courant de l'année 1985.

Les dates à retenir (les plus importantes parmi tant d'autres) sont les suivantes:

- 1°- Repas de l'Amitié, le samedi 5 Janvier, à 12 heures, salle polyvalente.
- 2°- Voyage de 7 jours au Tyrol en Juin au prix de 1970,00. Consulter, en Janvier, les affiches en magasins, au local de réunions au club et dans les journaux. Les inscriptions seront reçues par M. Bongibault jusqu'au 31 Mars dernier délai, avec un acompte de 500 F. (les autres acomptes pouvant être payés par mois à la suite.) Mais inscrivez-vous rapidement, n'attendez pas la date fatidique, vous pourriez avoir des regrets !
- 3°- Dimanche 21 Juillet, notre Porte-Ouverte.
- 4°- en Septembre un voyage de deux, trois jours dont le but reste à déterminer.

Un programme plus complet est à l'imprimerie et sera distribué aux Membres de l'Amicale.

Travaillez tous, travaillez bien pour votre Club, et n'oubliez pas de venir passer un agréable moment, entre amis, les mercredis après-midi.

Votre Président C. Bongibault.

R U G B Y C L U B

 D U C A N T O N D E L H U I S

Après dix défaites consécutives, beaucoup de clubs auraient quelque peu sombré, c'est à dire peu de joueurs viendraient s'entraîner et surtout le public se serait totalement désintéressé de son équipe. Au risque de vous surprendre, nous n'avons pas connu un tel désenchantement car nos gars sont très assidus et très présents à l'entraînement et chose très exceptionnelle le public répond toujours aussi nombreux le dimanche le long de la touche.

De ceci soyez assurés, cher public que le club de Rugby est très sensible et se sent bien moins seul dans la peine ce qui prouve que vous êtes de vrais et fidèles supporters.

Cela étant, vous êtes en droit suite à nos échecs de vous poser certaines questions auxquelles je vais tenter de répondre. Premièrement, la Poule d'Honneur dans laquelle nous évoluons comprend beaucoup de clubs qui descendent de division Nationale, donc souvent plus forts que nous.

Deuxièmement, il y a peut-être un phénomène de décompression car il ne faut pas oublier que pendant trois années consécutives, nous avons connu une activité rugbystique très intense.

Troisièmement, et sans vouloir nous chercher des excuses, nous avons certes subi dix défaites mais nous aurions pu gagner quatre ou cinq matchs si nous n'avions pas eu tant de malchance, et de plus nous avons dénombré cette saison plus de blessés que pendant les dix dernières saisons réunies.

Voilà, je pense avoir partiellement répondu à vos questions, la seule chose que je sois en mesure de vous annoncer c'est que nous ferons le maximum pour nous maintenir, mais si toutefois la malchance devait nous poursuivre, serait-ce si deshonorant de descendre d'Honneur !...

Bruno TARPIN

Nous vous rappelons que nous organisons un repas dansant le 19 Janvier et un concours de belote le Samedi 2 Février 1985.

